**PROCEDURE EN CAS DE BLESSURES OU D’ACCIDENT**

En cas de blessures ou d’accident, le responsable du groupe doit contacter les secours en priorité. Les parents sont avertis par la suite, puis le président.

* En cas de blessure ou d’accident, le responsable du groupe doit identifier le degré de gravité sans paniquer. Il faut en priorité protéger et rassurer le blessé et si possible demander à quelqu’un d’éloigner les autres et arrêter leur pratique. Appeler ou demander d’appeler les secours en synthétisant l’événement, en donnant l’adresse exacte du gymnase et les moyens d’y accéder.

Les parents seront ensuite prévenus ainsi que le président de l’association. Ce dernier réalisera la déclaration d’accident en ligne.

En cas d’accident grave ou de risque d’accident grave, il faudra également remplir le [Cerfa n°15796\*02.](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwi588G5xrv1AhXrxoUKHYg7CWAQFnoECAcQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.formulaires.service-public.fr%2Fgf%2Fcerfa_15796.do&usg=AOvVaw1WnMMzf3VBY1cil7_pJhkf)

**POINTS DE VIGILANCE**

**Le défibrillateur**

Chaque responsable de groupe doit savoir où se trouve le défibrillateur et comment le faire fonctionner. Son emplacement est indiqué.

La périodicité du contrôle doit être effectuée par le président ou le responsable selon les préconisations des fournisseurs (préciser). Il sera notamment vérifié les batteries et les électrodes. Si besoin, ces derniers seront remplacés.

**Le moyen de communication**

Le téléphone pour appeler les secours doit être chargé et en bon état de fonctionnement. Il doit être facilement et rapidement accessible.

**Les numéros d’urgence**.

Les numéros d’urgence et les procédures en cas d’incendie ou d’attentat sont affichés sur le tableau d’affichage (préciser l’emplacement).

**La pharmacie.**

La pharmacie doit toujours comprendre des pansements et sparadrap hypoallergéniques, des compresses et gants stériles, des bandes élastiques et des ciseaux propres et fonctionnels.

En cas d’utilisation d’un de ses produits, le signaler sur la fiche de suivi afin qu’il n’y ait pas de pénurie en cas de besoin.

Les dates de péremption des produits doivent être vérifiées avant chaque utilisation.

En cas d’application de froid pour un petit traumatisme, ne pas excéder 15-20 min et penser à vérifier la date avant utilisation d’une bombe de froid.

***Rappel : Aucun médicament ne doit figurer dans la pharmacie et donné à un adhérent mineur.***